

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 Décembre 2021**

## Présents :

Mr REYNIER Louis - BEGLIUOMINI Yves - SAINT-MARTIN René - BREMOND André  
DAUPHIN Denis- MARQUEZ Jean-Louis - PAULET Bernard – GUILLEMETTE Isabelle -  
CARLU Corine - PENEDO Stéphanie - SOULLÉ Mélanie - TRAMBAUD Christophe-  
BURLE Gilbert - HARALAMB Valérie

## Absents :

Absents excusés :

SOLEIL Patrick (pouvoir donné à Monsieur REYNIER Louis)

Secrétaire de séance : Isabelle GUILLEMETTE

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Octobre 2021.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2021.*

## **ORDRE DU JOUR**

I / Fonds de concours

II/ Admission en non-valeur

III / Demande DETR rues du village

IV / Demande Agence de l'eau rues du village

V/ Don au téléthon

VI/ Modalités de paiement de la cantine et de la garderie

VII/ Questions diverses

### **I / Fonds de concours**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le dispositif des fonds de concours. Il indique que l'aide communautaire au titre des fonds de concours ne peut dépasser 50% de l'autofinancement communal d'un projet.

Ces fonds de concours pour notre commune, compte tenu de sa strate démographique sont plafonnés à 24 000 € pour cet exercice.

Monsieur le Maire explique que relèvent de cette politique de soutien financier communautaire, les opérations d'investissement suivantes :

- Travaux de voirie,
- Travaux d'aménagement des espaces publics

- Travaux sur patrimoine bâti des communes
- Acquisition foncière
- Etudes d'aménagement
- Acquisition d'engins (camions, tractopelle, laveuse, ...)
- Travaux d'eau et d'assainissement

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place de fonds de concours pour la réalisation d'opérations d'investissement de voirie, d'aménagement des espaces publics, de travaux sur patrimoine bâti, d'acquisition foncière, d'études d'aménagement ;*

## **II/ Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres d'un montant de 251,00 € restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 251.00 €*

## **III / Demande DETR rues du village**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune prévoit la réhabilitation de certaines rues du centre ancien. Ce sont les rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la Place du Nord et rue du Four.

Cette réfection consisterait à une reprise de tous les réseaux vétustes afin d'améliorer le rendement et la mise en place d'un revêtement qui s'harmonisera avec les rues alentour déjà réhabilitées.

L'estimation des travaux est de 311 030.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 124 412.00 € auprès de l'Etat représentant 40% du montant hors taxes dans le cadre de la DETR 2021 pour la réhabilitation des Réseaux Eau potable et Assainissement des rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la place du Nord, de la rue du Four et ainsi que pour le revêtement des chaussées.

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de solliciter une subvention de 124 412.00 € représentant 40% du montant hors taxes auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la réhabilitation des Réseaux Eau potable et Assainissement des rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la place du Nord de la rue du Four, ainsi que pour le revêtement des chaussées.*

#### **IV / Demande Agence de l'eau rues du village**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune prévoit la réhabilitation de certaines rues du centre ancien. Ce sont les rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la Place du Nord et rue du Four.

Cette réfection consisterait à une reprise de tous les réseaux vétustes afin d'améliorer le rendement et la mise en place d'un revêtement qui s'harmonisera avec les rues alentour.

L'estimation des travaux est de 311 030.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 62 206 € auprès de l'agence de l'eau représentant 20% du montant hors taxes dans le cadre de la DETR 2021 pour la réhabilitation des Réseaux Eau potable et Assainissement des rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la place du Nord, de la rue du Four et ainsi que pour le revêtement des chaussées.

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de solliciter une subvention de 62 206.00 € auprès de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des Réseaux Eau Potable et Assainissement des rues des Lauves, de la Gendarmerie, de la place du Nord de la rue du Four, ainsi que pour le revêtement des chaussées.*

#### **V/ Don au téléthon**

Monsieur le Maire propose le versement d'un don en faveur de l'Association Française contre la Myopathie dans le cadre du Téléthon 2021, correspondant au montant alloué les années précédentes.

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de faire un don de 500 € au Téléthon pour l'année 2021.*

#### **VI/ Modalités de paiement de la cantine et de la garderie**

Monsieur le Maire explique qu'il est important de changer les moyens de paiement pour les services périscolaires (cantine et garderie) et qu'en conséquence les régies associées à ces services, au vu de la nouvelle organisation mise en place des services fiscaux, n'ont plus lieu d'exister.

Il dit qu'à compter de janvier 2022, le paiement des services périscolaires se fera pour une période donnée à venir (terme à échoir), par paiement en ligne, en espèce auprès des commerces agréés ou virement (SEPA) uniquement.

Cette facturation pourra être reconsidérée si elle ne donne pas entièrement satisfaction.

*- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le changement des moyens de paiement des services périscolaire avec une période d'essais jusqu'au 07 Juillet 2022.*

## **VII/ Questions diverses**

Monsieur le Maire souhaite faire part au conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption :

- ✓ Bien COSTANTINO Roch
- ✓ Bien REGGIANI Silvano
- ✓ Bien BARONE Laurence

## **Travaux**

- ✓ La deuxième tranche des rues du centre ancien
- ✓ rampes à la rue des Tours et rue du Couvent.
- ✓ rénovation de Camillier.
- ✓ au local info
- ✓ la nouvelle sonorisation.
- ✓ aire de stationnement au lac.
- ✓ Les Costes
- ✓ L'Ouvègue
- ✓ demande de subvention pour restaurer les chemins communaux suite aux intempéries du 03 et 04 Octobre 2021
- ✓ Lotissement du Moulin à vent
- ✓ au Resto du lac
- ✓ poteau à incendie chemin du Gabre
- ✓ cave de l'école
- ✓ Le chauffe-eau de la cantine
- ✓ L'éclairage
- ✓ La 3ème tranche des travaux des rues du centre ancien

Ancien canal d'Aix

La poste

Parc photovoltaïque

Abattoir

Terrain Bregou

Elagage / Taille

Communication Logo

ONF

Gendarmerie

Courrier administrés

Local des associations

Vœux au personnel

Fête de l'école

Vœux du Maire

Ordures ménagères

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.